

LE CONGRÈS MONDIAL AMAZIGH (CMA)
CHANGE DE DÉNOMINATION EN
ASSEMBLÉE MONDIALE AMAZIGHE

Communiqué

Réuni à Bruxelles, en Belgique, du 09 au 11 décembre 2011/2961, lors de sa VI^e Assemblée Générale, le Congrès Mondial Amazigh (CMA) a décidé du changement de dénomination, de la refonte de ses statuts et ainsi de la création d'une nouvelle institution avec de nouvelles structures. Cette rencontre, qui s'est tenue sous le thème « pour la consolidation des droits des amazighs », a connu un franc succès avec la participation de congressistes représentant les amazighs de Tamazgha : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Touareg, ainsi que ceux de la diaspora de l'Union européenne, outre plusieurs invités et personnalités de marque.

Devant les difficultés et confusions engendrées par les tiraillements et oppositions au sujet du « Congrès mondial amazigh », qui de facto a donné lieu à deux ailes se réclamant toutes deux du Congrès mondial amazigh légitime, il a été décidé de changer de dénomination en abandonnant celle de « Congrès mondial amazigh », pour celle d'« Assemblée Mondiale Amazighe », (Français), « Agraw Amadlan Amazigh », (Amazigh) et « Amazigh World Asembly » (Anglais).

Compte tenu de l'intérêt politique quant à l'internationalisation de la question amazighe, il a été décidé de la constitution de l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA) sous le couvert et conformément au droit belge, ce qui lui assure la proximité et la protection des institutions internationales, dont celles de l'Union européenne.

La refonte des statuts tient compte des lacunes et imperfections des anciens statuts du Congrès mondial amazigh et comporte une vision pragmatique et dynamique basée sur les principes de transparence et de bonne gouvernance pour la défense de la cause amazighe de par le monde. Les nouveaux statuts ont été validés et adoptés, après discussions, par l'Assemblée Générale constitutive avec constitution du Conseil Confédéral et nomination des membres du Bureau Confédéral qui est composé comme suit :

- M. D^r. Mohamed ElBattiui, Président ;
- M. D^r. Mimoun Charqi, Président d'honneur et chargé des affaires juridiques ;
- M^{me}. Louisa Hadad, Secrétaire général et présidente déléguée pour la France ;
- M. Dmam Aissa, Secrétaire général adjoint ;
- M. Moussa Backa, Trésorier général ;
- M. Jamal Alatiaoui, Trésorier général adjoint ;
- M. Rachid Raha, Président délégué des relations internationales ;
- M. Thomas Fortune, Président délégué pour les Touaregs ;
- M. Ibrahim Ag Wanasnati, Vice-président délégué pour les Touaregs ;
- M. Badr Aiyachi, Porte-parole et responsable de la communication ;
- M. Mohamed Elmajjoudi, Président délégué pour la Belgique ;
- M^{me}. Naima Nahnah, Présidente déléguée pour l'Espagne ;
- M^{me}. Amina Ibnou-cheikh, Présidente déléguée pour le Maroc ;
- M. Faissal Aoussar, Président délégué pour le grand Rif ;

- M. Ghazal Abdellah, Président délégué pour le grand Atlas ;
- Ms. NouredinHathout et Mohamed Elhamouti, Membres Chargés de missions.

L'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA) a accepté comme premiers membres d'honneur D^r. Mohamed Chami et M^{me}. Libuse Addarova.

L'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA) reste ouverte à l'ensemble des associations et personnalités amazighes qui s'engagent à œuvrer dans le cadre du respect de ses statuts, à savoir notamment :

- la défense, la promotion et le développement des valeurs de liberté, d'égalité, de tolérance, de démocratie et de droits de l'homme ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination, d'exclusion et de marginalisation ;
- la défense, la promotion et le développement des droits des peuples autochtones, en particulier amazighs ;
- la défense, du principe et du droit à l'autonomie des régions, en particulier amazighes, et la mise en place d'institutions démocratiques, sur l'ensemble de l'espace Tamazgha ;
- La défense, le développement et la promotion de l'identité culturelle des peuples, populations et individus amazighs à l'échelle mondiale et dans leurs régions ou pays d'origine ou d'accueil ;
- L'action pour la reconnaissance officielle (constitutionnalisation et institutionnalisation) de l'identité, de la culture et de la langue amazighes, dans les différents pays de Tamazgha ;
- La sauvegarde, la promotion, le développement, et la modernisation de la langue et de la culture amazighes ;
- le regroupement, l'encadrement et la formation des associations et cadres associatifs amazighs ;

- la coordination et le regroupement entre les associations amazighes aux échelles locales, régionales, nationales et internationale ;
- la défense des droits de la femme et des enfants amazighs ;
- la préservation des amazighs des phénomènes de l'acculturation ;
- la réhabilitation, la réécriture et la diffusion de l'histoire et de la civilisation amazighes au niveau de l'enseignement, de la recherche scientifique et du patrimoine (musées, monuments historiques, sites archéologiques, etc.) ;
- l'action auprès des organisations internationales compétentes au sujet de la protection et de la valorisation du patrimoine civilisationnel amazigh ;
- le développement des échanges entre les peuples amazighs et les autres peuples sur la base des valeurs universelles de reconnaissance de la diversité, de la tolérance, de la modernité, de la solidarité, de la coopération, du respect mutuel, de la reconnaissance réciproque, de la lutte contre la haine et le racisme, de la lutte contre la xénophobie, selon les standards universels reconnus des droits de l'homme ;
- la défense et la promotion des valeurs de paix et de droit ainsi que la résolution des conflits par le dialogue et les moyens pacifiques ;
- la défense et la promotion des droits civils et politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques des personnes, des communautés et des peuples Amazighs ;
- la défense des militants de la cause amazighe ;
- la défense des principes et valeurs de tolérance, de paix, de respect des différences et de l'autre ;
- la promotion de la renaissance de la civilisation amazighe et la

libération des amazighs des contraintes, de l'immobilisme, de l'obscurantisme et de l'emprise des régimes répressifs et totalitaires.

Par ailleurs, l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA), après débats, a adopté le projet de « Manifeste de Tamazgha pour une Confédération démocratique, sociale et transfrontalière, basée sur le droit à l'autonomie des régions ». Ce projet sera envoyé aux associations locales, régionales et nationales pour examen et propositions d'amendements éventuels, avant de faire l'objet d'une validation définitive lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue fin octobre 2012 à Nador (Maroc), et qui serait l'occasion de compléter les instances dirigeantes de l'AMA.

Avant de clore ses travaux, l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA) tient à préciser que la tendance du Congrès mondial amazigh, dont elle est issue, n'a rien à voir avec ceux qui avaient rendu visite à Kadhafi et son fils Saif El Islam en Libye. Par ailleurs, l'Assemblée Mondiale Amazighe (AMA) condamne, tout particulièrement et fermement, la marginalisation actuelle des amazighs de la gestion des affaires de l'Etat libyen d'aujourd'hui, alors même que la réussite de la révolution libyenne contre l'ex-dictateur déchu est due aux amazighs.

A l'issue de ses travaux, l'Assemblée Mondiale Amazighe salue et apporte son soutien aux mouvements de libertés et marches pacifiques pour la dignité, l'égalité, la démocratie et les droits de l'homme, dans le monde d'une façon générale et dans Tamazgha en particulier.